

Consolider les comptes selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards)

RS5316 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	314t
Formacode(s)	32632, 32608, 32684, 32646
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	16/12/2020
Date d'échéance	16/12/2023

Certificateur(s)

LEFEBVRE DALLOZ COMPETENCES · SIRET : 47916313100044

LEFEBVRE DALLOZ COMPETENCES · SIRET : 47916313100119

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Consolider les comptes selon les normes IFRS » s'adresse aux personnes des services comptables et financiers des entreprises ou des cabinets de conseil confrontés aux problématiques de consolidation en normes internationales.

Les compétences en consolidation sont indispensables pour répondre aux besoins des sociétés internationales confrontées à l'obligation de consolidation de leurs comptes. La complexification des transactions, l'augmentation du nombre de filiales avec des changements de périmètre (acquisitions, cessions, restructurations...) nécessitent des compétences spécifiques et la maîtrise du cadre normatif du référentiel IFRS en constante évolution.

En apportant des compétences solides en terme de techniques de consolidation en normes IFRS (impôts différés, tableau de variation des capitaux propres, tableau de flux de trésorerie, calcul et suivi du goodwill, conséquences des variations de périmètre), cette certification répond aux besoins des entreprises.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Détermination du périmètre à consolider et élaboration du reporting selon les normes IFRS :

Analyser les entités du groupe à consolider au regard de la nature des liens et de leurs caractéristiques en termes de contrôle (exclusif ou conjoint) ou d'influence et de la nature des partenariats dans le cas des contrôles conjoints (coactivités ou co-entreprises), sur la base des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28 pour déterminer le périmètre de consolidation.

Réaliser les calculs de pourcentages de contrôle et des pourcentages d'intérêts des entités du groupe pour appliquer la méthode de consolidation adéquate (intégration globale, intégration selon la quote-part détenue ou mise en équivalence) à chaque entité du périmètre selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 18.

Déterminer les retraitements à effectuer dans les comptes des filiales pour homogénéiser les comptes des entités à consolider en normes IFRS.

Valider et analyser le reporting en IFRS des comptes à consolider en s'appuyant sur le référentiel IFRS pour s'assurer de l'exhaustivité de ces retraitements.

Vérifier la conversion des comptes des entités dans la devise de consolidation s'ils sont établis dans une autre devise et analyser leurs écarts de conversion pour valider leur traitement et leur adéquation avec les normes en vigueur.

Élaboration des comptes consolidés et traitement des variations de périmètre :

Mettre en place un système d'identification et de contrôle des opérations réciproques, ainsi que des résultats internes (marge sur stock, cession d'actif, dividendes versés, ...) afin de s'assurer de leur élimination dans le processus de consolidation.

Calculer les impôts différés en fonction de la situation fiscale et des règles spécifiques aux entités du groupe afin de déterminer et de contrôler, au moyen de l'établissement de la preuve d'impôt, les montants comptabilisés dans les comptes consolidés.

Déterminer les capitaux propres du groupe (partage groupe minoritaire ou évaluation des titres mis en équivalence) en constatant l'élimination des titres de participation pour une présentation conforme dans les états financiers consolidés.

Examiner les différentes variations du périmètre (entrées, sorties, variation de pourcentage d'intérêts) pour définir le traitement adéquat.

Calculer les écarts d'évaluation et de goodwill ainsi que les autres impacts (notamment le calcul du résultat de cession consolidé) affectant les états financiers en IFRS pour les comptabiliser.

Etablir le bilan, le compte de résultat net et le compte de résultat global, afin de les présenter selon les normes IFRS.

Etablir le tableau de variation des capitaux propres consolidé en normes IFRS pour vérifier le bouclage des capitaux propres et les effets des variations de périmètre.

Etablir le tableau des flux de trésorerie consolidé en normes IFRS pour expliquer la formation de la trésorerie du groupe et la cohérence des variations bilantielles.

Assurer une veille active et continue sur les méthodologies et techniques de consolidation ainsi que sur les normes IFRS, afin d'en garantir un traitement conforme à la réglementation en vigueur, capitaliser et se perfectionner sur son domaine d'expertise.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

5 années d'expérience requises en comptabilité

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Un président de jury,

Deux professionnels extérieurs à l'organisme (un expert comptable ou un consultant spécialiste de la consolidation en normes IFRS, et un consolideur salarié d'une entreprise consolidant en normes IFRS).

Base légale

Date de décision	16/12/2020
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	16/12/2023

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.flf.fr/certification-consolider-les-comptes-selon-les-normes-ifrs-international-financial-reporting>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5316/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	4
Parcours menés à terme	4
Taux d'achèvement	100 %
Période	09/2022 – 12/2023

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	4
Montant total engagé	27 878 €
Coût moyen par dossier	6 970 €
Durée moyenne	99 h
Période	05/2022 – 11/2023
France compétences	60 %
Entreprise	40 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.